

COMPTES RENDUS

Jean-Michel Adam : *La linguistique textuelle. Introduction à l'analyse textuelle des discours*. Paris, Armand Colin, 2005, 234 p.

Jean-Michel Adam, professeur de linguistique à l'Université de Lausanne, a contribué d'une manière décisive à la constitution d'une linguistique textuelle francophone qui peut être considérée, à l'instar des autres grandes traditions nationales de l'analyse textuelle, comme une théorie autonome, complexe et originale. Les écrits de J.-M. Adam, que ce soient des articles scientifiques ou des monographies publiées chez de prestigieux éditeurs du domaine francophone, servent de référence pour tous ceux qui se proposent de mener des recherches linguistiques en matière de texte.

Sa « *Linguistique textuelle. Introduction à l'analyse textuelle des discours* », objet de ce compte rendu, se présente comme une synthèse des théories que l'auteur a formulées auparavant, mais une synthèse repensée cherchant à définir explicitement la place de la linguistique textuelle au sein des sciences du langage et par rapport à d'autres sciences apparentées. C'est dans les chapitres introductifs de son ouvrage que J.-M. Adam expose les notions générales de son approche ainsi que les inspirations théoriques qui fondent globalement sa conception de la linguistique textuelle. Cette réflexion l'amène entre autres à valoriser encore une fois l'œuvre de Ferdinand de Saussure, puisque à la lumière de ses « Notes sur le discours » on voit bien que ce grand linguiste suisse ne cantonnait pas ses pensées théoriques à la langue seule, mais qu'il s'interrogeait également sur les mécanismes conditionnant l'entrée de la langue en discours. La linguistique textuelle ne peut donc que profiter d'une relecture attentive de l'œuvre du maître genevois. Quant à la « parenté intellectuelle » plus directe, J.-M. Adam reconnaît trois inspirations principales : il s'agit de l'œuvre de E. Benveniste, M. Bakhtine en particulier et, dans une moindre mesure, celle de E. Coseriu. Se référant explicitement aux exigences théoriques posées par ces trois linguistes, il définit la linguistique textuelle comme « une théorie de la production co(n)textuelle de sens, qu'il est nécessaire de fonder sur l'analyse des textes concrets », démarche que J.-M. Adam nomme « analyse textuelle des discours ». Cette définition situe résolument la linguistique textuelle dans l'analyse de discours et confirme la position que l'auteur défend depuis la parution de sa « *Linguistique textuelle : des genres de discours aux textes* » en 1999. Le texte est ainsi considéré d'un double point de vue. D'un côté comme objet abstrait ; il relève de la grammaire transphrastique, conçue comme une extension de la linguistique classique. De l'autre côté comme objet concret, matériel, empirique, résultat toujours singulier d'un acte d'énonciation ; il relève de la linguistique textuelle telle que la conçoit J.-M. Adam : outre des phénomènes proprement textuels (structure interne, texture, etc.) cette science se doit de prendre en compte également des faits discursifs. En définissant ainsi l'objet de la linguistique textuelle, J.-M. Adam prend le contre-pied des approches pragmatiques pratiquées par J. Moeschler et A. Reboul. J.-M. Adam reproche à ces conceptions, très justement nous semble-t-il, un réductionnisme trop radical : au nom du principe de la pertinence maximale, ils prétendent que le discours n'est pas une catégorie scientifiquement pertinente et

limitent leurs analyses aux énoncés pris isolément. Le défaut principal de cette approche consiste dans le fait que bien des phénomènes d'ordre pragmatique qui méritent d'être analysés au niveau du texte restent en dehors du champ d'études de cette « pragmatique du discours », incapable de traiter les textes dans leur continuité.

En dissertant sur la nature d'un certain nombre de faits linguistiques, J.-M. Adam démontre que les catégories et unités d'analyse textuelle sont différentes de celles de la grammaire de la langue. Le cas des constructions détachées, des propositions relatives ou encore des progressions thématiques montre bien que le passage de la proposition au texte n'est pas d'ordre quantitatif mais profondément qualitatif. La tâche du linguiste est donc de formuler un appareil nouveau de concepts et de définitions.

C'est dans cette optique que J.-M. Adam définit dans son ouvrage l'unité textuelle de base (chapitre 3), les types de liage (chapitre 4) qui assurent la combinaison de ces unités dans les unités textuelles de niveau croissant de complexité – périodes et séquences (chapitre 5) et texte (chapitre 6).

L'unité textuelle minimale que J.-M. Adam propose de distinguer est une proposition-énoncé. Cette appellation est motivée par le caractère multidimensionnel de cette entité. Il s'agit d'une micro-unité syntaxique et sémantique (proposition) mais produite toujours par un acte singulier d'énonciation (énoncé). Dans ce sens, la définition de la proposition-énoncé se situe clairement dans le cadre théorique d'ensemble qui sous-tend l'ouvrage de J.-M. Adam. On voit encore une fois à quel point les différentes parties de l'exposé de J.-M. Adam sont solidaires et fonctionnent au sein d'un tout théorique interdépendant. Déterminées par trois dimensions complémentaires – référentielle, énonciative et argumentative – les propositions-énoncés se combinent en macro-propositions ; cet empaquetage étant assuré par différentes opérations de liage.

En distinguant 5 grands types de liage (liages du signifié, liages du signifiant, implications, connexions et séquences d'actes de discours) J.-M. Adam présente une analyse exhaustive des opérations réalisant la cohésion textuelle. Il s'agit à notre avis de la conception la plus complexe qui ne laisse de côté aucun facteur de textualité.

Les propositions-énoncés se lient les unes aux autres pour former des unités textuelles de niveau supérieur. Toujours dans le souci de poser un nouvel appareil terminologique indépendant, J.-M. Adam appelle ses macro-unités périodes et séquences. Entre les deux notions la différence est plutôt graduelle : les périodes étant plus petites et plus faiblement typées que les séquences. Si J.-M. Adam opte pour le terme classique de période, c'est parce qu'il s'agit d'une macro-unité textuelle définie des points de vue à la fois sémantique, formel et rythmique. Les séquences sont, quant à elles profondément typées. La typologie de ses unités sémantiques complexes et structurées correspond aux opérations cognitives et pragmatiques fondamentales : raconter (séquence narrative), décrire (séquence ou période descriptive), argumenter (s. argumentative), expliquer (s. explicative) et dialoguer (s. dialogale). Entité autonome, dotée d'une organisation interne relativement rigoureuse et décomposables en parties, la séquence est une notion beaucoup plus opérationnelle au niveau typologique que la notion de genres ou de types de textes. Il s'agit d'un tout qui n'est pas réductible à la somme de ses parties et seule la linguistique textuelle, conçue comme analyse textuelle des

discours, est capable d'en rendre compte. La conception des séquences a été présentée en détail dans les écrits antérieurs de l'auteur, notamment « *Les Textes : types et prototypes* » paru pour la première fois en 1992. Sa « *Linguistique textuelle* » la modifie légèrement dans le cas de la description : présentant un niveau trop faible d'ordre interne, J.-M. Adam ne la range plus parmi les séquences, mais ne parle que des périodes descriptives. La théorie des périodes et des séquences est, à notre avis, particulièrement pertinente. Elle permet de traiter d'une manière formelle, scientifique et économique des faits textuels qui autrement ne sauraient être décrits qu'approximativement, par le biais des catégories conceptuelles et notionnelles trop floues.

L'unité de complexité la plus élevée – le texte – se présente comme une entité compositionnelle et configurationnelle. La composition du texte est déterminée d'un côté par un plan de texte, pouvant être fixe ou occasionnel, et de l'autre côté par la structure séquentielle. Subsumant ses parties et se présentant comme une saisie compréhensive de sens, l'unité-texte se prête à l'appellation « configurationnelle ». Sa cohérence sémantico-pragmatique se manifeste sous forme d'une macro-structure de sens (généralement appelée thème) et d'un macro-acte de discours déterminant la visée illocutoire et argumentative du tout textuel.

Toutes les solutions aux problèmes posés et toutes les conclusions que J.-M. Adam avance dans son livre sont appuyées par des analyses détaillées des textes concrets, ce qui permet à l'auteur de prouver la pertinence de ses démarches. Placée à la fin de chaque chapitre, une bibliographie riche témoigne d'une grande érudition de l'auteur et de son souci de mettre son ouvrage dans un contexte scientifique très large, non seulement du domaine francophone, mais aussi européen (cf. la mention des œuvres des linguistes tchèques relatives aux progressions thématiques).

Nous ne pouvons que recommander vivement la lecture de la « *Linguistique textuelle* » de J.-M. Adam (et de ses ouvrages antérieurs, notamment 1990, 1992 et 1999). Sa contribution à la confirmation de la linguistique textuelle en tant que science linguistique autonome, ayant son objet et ses méthodes propres, est capitale. Les conceptions novatrices qu'il avance méritent toute notre attention et doivent être diffusées en dehors de l'espace francophone. Nous sommes persuadés qu'une rencontre de la linguistique textuelle « adamienne » et des conceptions actuellement en vogue dans la linguistique textuelle tchèque serait hautement stimulante et mutuellement enrichissante.

Ondřej PEŠEK

BIBLIOGRAPHIE :

- ADAM, J.-M. (1990), *Éléments de linguistique textuelle*, Liège, Mardaga.
 ADAM, J.-M. (1992), *Les textes : types et prototypes*, Paris, Nathan.
 ADAM, J.-M. (1999), *Linguistique textuelle : des genres de discours aux textes*, Paris, Nathan/HER.
 ADAM, J.-M. (1999), *Linguistique textuelle : des genres de discours aux textes*, Paris, Nathan/HER.
 MOESCHLER, J – REBOUL, A. (1998), *Pragmatique du discours*, Paris, Armand Colin.

Paul Teyssier, *Comprendre les langues romanes. Du français à l'espagnol, au portugais, à l'italien & au roumain. Méthode d'intercompréhension.* Ouvrage élaboré par une équipe de romanistes avec la collaboration de Romana Timoc-Bardy pour le roumain. Editions Chandeigne – Librairie Portugaise, Paris, octobre 2004. 396 p. Prix 25 euros.

Le coordinateur général du projet de cette grammaire comparée des langues romanes, Jorgen Schmitt Jensen de l'Université d'Aarhus au Danemark, nous explique dans l'introduction à l'ouvrage qu'il s'agit là d'un travail inspiré par l'observation des langues scandinaves dont les usagers sont capables de se comprendre mutuellement, chacun parlant sa propre langue et sans qu'ils aient jamais appris les langues voisines. Bien que les cinq langues romanes choisies – le choix étant assez évident puisque ces langues sont des « langues d'état », et le catalan ou l'occitan n'ont qu'un status de langues régionales – soient plus éloignées l'une de l'autre que ne le sont les langues scandinaves, les auteurs du projet ont eu l'intuition que les apprenants pourraient accéder à une compréhension assez vaste et sans recours au latin. Ceci veut dire que le livre n'exige aucune connaissance préalable du latin de la part du lecteur qui va pourtant acquérir certaines connaissances du latin au fur et à mesure de la lecture.

Le destinataire du livre est en premier lieu celui qui parle et lit couramment le français, soit-il français ou non, ne fût-ce que parce que le français reste la langue du texte. Une raison supplémentaire de ce choix de destinataire, mentionnée dans l'introduction, est une place à part de la langue française dans le cadre général de la Romania. Au cours des vingt et un chapitres dont l'ouvrage se compose, les auteurs ne font que répéter que le français est une langue romane pas comme les autres, s'opposant souvent en bloc aux quatre langues qui restent, et se rapprochant plus d'une fois aux langues germaniques, plus fréquemment dans le domaine du lexique, plus rarement dans celui de la grammaire.

En règle générale, *Comprendre les langues romanes* se compose de trois grandes parties : premièrement, les chapitres I – V sont consacrés à l'alphabet, à la prononciation et au lexique, deuxièmement, les chapitres VI – XX sont consacrés à la grammaire, traitée d'après les parties du discours (le chapitre XXI se base sur un critère sémantique), enfin il y a trois annexes.

Le chapitre premier introduit : a) la notion de la Romania, b) une caractéristique des systèmes orthographiques des cinq langues en question (une relative limpidité de celui du roumain s'explique par l'introduction tardive de l'alphabet latin en 1860 qui remplaça le cyrillique, ce qui a permis de se délester des charges étymologiques), c) la distinction très importante concernant le lexique des langues issues du latin, à savoir les mots populaires et les mots savants, d) une typologie didactique des langues romanes : type synthétique accusé (latin) – types mitigés – type analytique accusé (le français), morphèmes « en aval » et « en amont ».

Le chapitre II traite de l'alphabet et de la prononciation dans les quatre langues sauf le français ; il est d'une utilité pratique immédiate, puisqu'il apporte des réponses aux questions précises comme : comment fonctionnent l'accent tonique et l'accentuation graphique en espagnol (p. 36 sq), quand faut-il mettre un accent graphique en portugais (p. 43), quels phénomènes phonétiques du roumain ne sont

tout de même pas rendus dans l'écriture (p. 49). Le chapitre III est particulièrement important grâce à l'explication des éléments lexicaux d'origine latine et grecque qui fonctionnent en langues romanes comme facteurs de dérivation (éléments appelés *préfixoïdes* et *suffixoïdes*). Le chapitre IV, le dernier qui traite du lexique, apporte quelques données indispensables concernant l'histoire des mots. C'est ici que se trouvent des observations générales d'une grande importance, par exemple : Le français est la seule des langues qui ne possède plus d'accent tonique à valeur distinctive (p. 77) ; Il faut tenir compte d'une énorme créativité lexicale des langues romanes, le « partimoine héréditaire » n'étant qu'une petite partie de leur lexique actuel (p. 80, l'illustration du problème est le sort des mots dérivés du latin *pars*, acc. *partem* 'part'). Par la suite, nous prenons connaissance de plusieurs curiosités linguistiques plus ou moins particulières (p. ex. : doublets populaires/savants, système à cinq saisons de l'année en espagnol, terminologies des points cardinaux etc.).

Avec le chapitre VI commence le passage en revue des parties du discours (Le nom, L'adjectif qualificatif, Les articles...), avec une multitude de tableaux synoptiques ingénieux. Le rapporteur ne saurait porter aux nues tout qui s'y trouve, il mentionnera plutôt les inadvertances repérées (fort peu nombreuses et qui n'abaissent aucunement la valeur générale de l'œuvre). P. 130 : 'pont' se dit en roumain contemporain *pod* et non *punte* ; p. 137 : en roumain il y a distinction entre *o* 'article déf. fém.' et *una* 'une, numéral' et c'est pourquoi on compte : *una, două, trei...*, et non : **o, două, trei...* ; p. 144 : toujours en roumain, 'facile' se dit *ușor* et beaucoup moins *facil* qui est d'ailleurs un emprunt au français ; p. 159, du tableau de l'article indéfini pour les cinq langues, en roumain encore, on n'apprend que la forme du pluriel masculin/féminin pour le cas Génitif/Datif, *unor*, il y a un tiret à l'emplacement du cas Nominatif/Accusatif, au cas de la forme supplétive *niște*. Le chapitre IX sur les pronoms personnels souligne (p. 171) le fait que le français s'isole des autres langues romanes sur un point important et qui le rapproche des langues germaniques – il s'agit de l'emploi obligatoire des pronoms personnels sujet devant les verbes. Ledit chapitre apporte également deux autres informations très pertinentes (p. 176) : en portugais, en italien et en roumain il y a des pronoms clitiques « groupés », donc plus difficiles pour les apprenants étrangers ; en français il y a toujours proclise (les pronoms atones sont placés avant le verbe), ce qui n'est pas le cas dans les quatre langues restantes. Pour faire un saut de cabri jusqu'au chapitre XV (Les numéraux, p. 239) : La lecture des ordinaux complexes, en espagnol et en portugais, pose des problèmes considérables à cause de l'accumulation des latinismes savants perçus comme artificiels et difficiles même pour les locuteurs natifs de ces deux idiomes ibériques ; on les évite donc en employant les nominaux cardinaux. La résistance aux formes latinisantes et conservatrices se manifeste également à propos de systèmes de numérotation de siècles, de papes, rois et autres souverains. Les chapitres XVI et XVII consacrés au verbe en phrase simple et en phrase complexe ont une importance cruciale pour tout apprenant d'autres langues romanes que la sienne propre et, à plus forte raison, pour l'apprenant du dehors de la Romania, puisqu'ils présentent l'organisation générale des modes et des temps en quatre langues (nous disons quatre, vu que le roumain, fort influencé par les langues slaves environnantes, se situe en marge) ; ceci concerne aussi la phrase complexe et surtout les phrases hypothétiques avec emploi du mode conditionnel.

Le dernier chapitre (XXI), L'affirmation et la négation (on part donc ici des prémisses sémantico-pragmatiques), nous a paru bien utile puisque l'affirmation et la négation paraissent bien plus simples dans les langues romanes qu'elles ne sont vraiment. Ainsi en français la négation est en théorie double (*ne... pas*), mais en réalité simple en langue parlée, comme le *ne* atone a disparu. En français et en roumain, adjectifs, pronoms et adverbes négatifs n'éliminent pas l'élément de négation (*ne*, resp. *nu*), ce qui se passe pourtant dans les trois langues restantes (p. ex. ital. *niente mi piace* et non **niente non mi piace*). En italien il y a une réplique négative spéciale : *no* (et non pas *non*) ; en français et en roumain il y a des mots spéciaux pour réfuter une affirmation/une question dont le sens est négatif (*si*, resp. *ba da*) – aucune des langues romanes n'atteint pourtant le système japonais de répliques positives et négatives...

Quant aux annexes, ils sont trois, et le deuxième s'étend sur 50 pages. Le premier annexe concerne l'alphabet phonétique API appliqué aux langues romanes. Le deuxième, ce sont des tableaux de conjugaison pour les quatre langues sauf le français, une sorte de Nouveau Bescherelle comprimé. A côté des tableaux, nous trouverons aussi plusieurs éléments importantes fournies par le texte accompagnant. Ainsi, les formes rhizotoniques et arrizotoniques des verbes. Ensuite, en espagnol et en portugais, nombreux sont les verbes à alternances vocaliques et diphtongaisons, sans que l'on soit capable de donner des règles précises qui toucheraient leur répartition (ajoutons que les sujets parlant autres langues sont tentés à traiter pareils verbes comme irréguliers, contrairement à la tradition des pays romans eux-mêmes). En roumain (p. 363), « Les verbes de la première conjugaison présentent l'identité formelle P3 = P6 au présent de l'indicatif » ; on pourrait ajouter une remarque explicite que les verbes de la deuxième et troisième conjugaisons, ainsi que ceux de la quatrième avec suffixe, présentent l'identité formelle P1 = P6 (P3 = P6 pour le subjonctif présent !), tandis que ceux de la quatrième conjugaison sans suffixe présentent ou bien l'identité formelle P1 = P6 (*a fugi : eu fug, ei fug*), ou bien P3 = P6 pour l'indicatif présent (*a coborî : el coboară, ei coboară*), mais toujours P3 = P6 pour le subjonctif présent. Le troisième annexe apporte enfin quelques correspondances pratiques entre le français d'une part et les quatre langues restantes de l'autre, par exemple : l'accent circonflexe en français pour le *s* devant consonne dans les autres langues ; le sort des consonnes intervocaliques du latin en langues romanes, etc. etc.

Comprendre les langues romanes s'occupe peu de variantes latino-américaines de l'espagnol et du portugais ; ceci n'est pas une objection. Pourtant, les annexes attestent les différences en terminologie grammaticale en vigueur des deux côtés de l'Atlantique (voir p. 323 et autres). Quand il y a quelque différence langagière entre les normes : portugaise et brésilienne, le livre nous en informe aussi (voir par exemple pp. 233-234). La chose serait plus compliquée pour l'espagnol, langue parlée dans beaucoup de pays latino-américains.

En guise de conclusion il faut dire que *Comprendre les langues romanes* pourra devenir une aide précieuse à tous les romanistes, diplômés et apprentis. Nous avançons cette opinion hautement favorable du dehors : cette inégalable présentation de la structure du français, de l'espagnol, du portugais, de l'italien et du roumain servira aussi bien nos étudiants polonais.